

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 22 juin 2016**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (13) Mme AKPINAR-ISTIQAM, Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JORROT, Mme LECOMTE LEGRAND, Mme MARTIN-GENDRE, Mme TENENBAUM, Mme TROUWBORST, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. JASPART (représenté par Mme GINDRE), Mme OBRIOT (représentée par M. BERTHIER).

Membre excusé (1) : Mme MIELLE.

Date de convocation : 15 juin 2016

**Délibération n° : 39-2016**

**Objet : Délégation du conseil d'administration du CCAS à des suppléants de l'ordonnateur**

- Vu l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles qui stipule que « le Président du Conseil d'Administration est ordonnateur des dépenses et des recettes du budget du centre... qu'il peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions ou sa signature au vice-président et au directeur »,

- En vertu de l'article L123-8 du code de l'action sociale et des familles, les règles qui régissent la comptabilité des communes sont applicables au CCAS. Ce dernier est donc soumis au décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique qui permet de nommer des suppléants aux ordonnateurs délégués (vice-président et directeur) aux fins de signature des factures et mandats en l'absence des ordonnateurs délégués,

les membres du conseil d'administration sont informés qu'un arrêté de délégation de signature est établi en tant que suppléant du directeur général du CCAS aux responsables administratifs suivants :

- Madame Nathalie KELLE, Directrice de la Direction des Retraités et Personnes Âgées,
- Madame Christine OLTRA, Directrice de la Direction des Affaires Générales et Budgétaires.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :  
Préfecture : 1  
Registre : 1  
Finances : 1  
Receveur Municipal :

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

05 JUL. 2016



Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général,



Fabrice CHATEL

**PUBLIÉ LE 23 JUIN 2016**